

Défiscalisation locale: sept dossiers étudiés pour un investissement global de 2,8 milliards Fcfp



La troisième commission consultative des agréments fiscaux de l'année 2017, chargée de rendre un avis sur les projets dont le montant total du programme d'investissement est supérieur à 100 000 000 Fcfp, s'est réunie, mercredi, sous la présidence du vice-président Teva Rohfritsch, en présence du ministre du Logement, Jean-Christophe Bouissou, et de la ministre du Tourisme, Nicole Bouteau.

La commission a examiné sept dossiers de demande de défiscalisation locale dans les secteurs de la pêche hauturière, de l'industrie, du tourisme et de la croisière, représentant un montant total d'investissement estimé à 2,8 milliards Fcfp.

Le dispositif de défiscalisation constitue une mesure importante d'incitation et de soutien à l'investissement des entreprises, thématique qui sera abordée lors de la conférence économique qui se tiendra le 24 octobre.

Communiqué du gouvernement